

## PUBLIC SERVICE ANNOUNCEMENT / MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

Pour publication immédiate Le 27 avril 2011

## La Ville annonce une interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur à Barrhaven, Riverside-Sud et Manotick

**Ottawa** – Afin de maintenir la salubrité de l'eau potable pour ses résidents, la Ville d'Ottawa met en œuvre une interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur à Barrhaven, Riverside-Sud et Manotick. Cette interdiction entre en vigueur immédiatement.

L'interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur touche environ 80 000 résidents et doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la conduite principale de l'avenue Woodroffe soit remplacée de la promenade Tallwood au croissant Grenfell. Le projet de 6,5 millions de dollars, qui porte sur une longueur d'un kilomètre, commencera à la mi-mai et devrait être terminé au début du mois d'août. Tous les efforts sont mis en œuvre pour terminer les travaux le plus rapidement possible.

L'interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur est requise étant donné que d'ici à ce qu'une nouvelle conduite principale soit installée sur l'avenue Woodroffe, le secteur sera desservi par un tuyau d'appoint plus petit. Ce tuyau ne fournit que 10 p. cent de l'eau de l'ancienne conduite plus grosse. Bien qu'il suffise pour répondre à la consommation intérieure des résidents de ces communautés, il n'est pas assez gros pour satisfaire à la demande normale de la fin du printemps et de l'été – qui augmente considérablement en raison de la consommation extérieure.

Si l'interdiction n'est pas respectée, le réseau pourrait perdre sa pression ou s'assécher, ce qui pourrait contaminer l'eau potable et mener à l'émission d'un avis de faire bouillir l'eau dans le secteur touché ou à un ordre de non-utilisation de l'eau. C'est pourquoi les résidents et les entreprises doivent éviter d'arroser le gazon, de remplir les piscines ou les cuves thermales, de laver les véhicules ou d'autres objets extérieurs. L'interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur touche aussi les aires de jets d'eau, qui ne fonctionneront pas d'ici la fin des travaux.

La Ville a examiné plusieurs options afin de minimiser les répercussions sur les trois communautés, y compris le report des travaux jusqu'à l'automne, la construction d'une conduite d'eau terrestre et l'accélération d'autres projets afin d'assurer un approvisionnement en eau constant. Toutefois, aucune de ces options ne peut répondre à la demande estivale en eau.

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable* exige une gestion « prudente » des réseaux municipaux d'eau potable afin de veiller à ce que le service soit fourni « avec compétence et intégrité, en vue d'assurer la protection et la sécurité des usagers du réseau municipal d'eau potable ».

Afin de s'acquitter de cette responsabilité et d'assurer un approvisionnement continu en eau potable saine au secteur, les dirigeants municipaux ont jugé nécessaire d'interdire l'utilisation de l'eau à l'extérieur. L'eau potable de la ville demeure propre et sécuritaire et les résidents pourront continuer de l'utiliser pour leurs activités quotidiennes, par exemple boire, cuisiner, nettoyer et se doucher, faire la lessive et utiliser le lave-vaisselle.

L'interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur sera rigoureusement appliquée par la Ville.

Le personnel municipal comprend les inconvénients que cause cette situation, mais l'interdiction est nécessaire pour maintenir l'accès à une eau potable saine pour les résidents touchés.

En vue de réduire l'incidence, la Ville a élaboré un certain nombre de mesures visant à aider les résidents et les entreprises, y compris le [programme de faire l'appoint des piscines et des cuves thermales], un appui offert aux centres jardiniers locaux et des rabais sur les barils de récupération de l'eau de pluie.

En se conformant à cette interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur, les résidents et les entreprises feront en sorte qu'il y ait suffisamment d'eau potable de haute qualité pour les activités quotidiennes régulières à l'intérieur.

Quand les répercussions des travaux sur la circulation et le transport en commun auront été déterminées, le public en sera informé. La Ville produira régulièrement des rapports d'étape à l'intention des résidents touchés tout au long des travaux.

L'interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur s'applique seulement aux secteurs mentionnés ci-dessus.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse suivante :

ottawa.ca/infodeau

Courriel: info-water@ottawa.ca

Composez le 3-1-1.

- 30 -

## Renseignements:

Médias 613-580-2450

Grand public 3-1-1